



CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE
E/CONF.14/L.1/Rev.2
11 mai 1953.
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'OPIUM

1. La Conférence des Nations Unies sur l'opium, convoquée en application de la résolution 436 A (XIV) du Conseil économique et social, s'ouvrira au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 11 mai 1953, à 15 heures, dans la salle de conférence n° 3.

2. L'ordre du jour de la Conférence est le suivant :

1. Ouverture de la Conférence par le Secrétaire général
2. Election du Président
3. Adoption du règlement intérieur (E/CONF.14/13 et E/CONF.14/13/Corr.1)
4. Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs.
5. Election des vice-présidents (article 5 du règlement intérieur)
6. Examen du projet de protocole visant à réglementer la production, le commerce international, le commerce de gros et l'emploi de l'opium (E/2186, E/2186/Corr.1, E/2186/Corr.2)
7. Adoption de l'Acte final

Documents

3. Les documents de base de la Conférence sont les suivants :

- 1) Les documents E/2186, E/2186/Corr.1 et 2, E/2186/Add.1 à 3, contenant le projet de protocole et les observations présentées par les gouvernements au sujet des principes qui s'y trouvent exprimés.
- 2) E/CONF.14/1, E/CONF.14/1/Add.1 et 2 et E/CONF.14/2, contenant les observations des gouvernements, du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants sur le texte du protocole.

En outre, le Secrétaire général a préparé, pour la commodité des représentants des gouvernements prenant part à la Conférence, les notes d'information suivantes :

E/CONF.14/3 Usage de l'opium pour les besoins quasi-médicaux

* Le document E/CONF.14/L.1/Rev.1 ne concernait que le texte anglais du document E/CONF.14/L.1.

E/CONF.14/4	Abolition de l'usage de l'opium à fumer
E/CONF.14/5	La présence des alcaloïdes de l'opium dans l'opium et dans le pavot
E/CONF.14/6	Les alcaloïdes artificiels de l'opium
E/CONF.14/7	La fabrication de la morphine à partir de la paille de pavot
E/CONF.14/9	Trafic illicite de l'opium
E/CONF.14/10	Aperçu historique des tentatives visant la limitation de la production de l'opium sur le plan inter- national
E/CONF.14/11	Etat des conventions multilatérales
E/CONF.14/12	Note générale sur le pavot à opium
E/CONF.14/13 et Corr.1	Projet de règlement intérieur

D'autres notes sur les offices nationaux de l'opium dans les pays producteurs d'opium (E/CONF.14/8) et sur les statistiques relatives au commerce international de l'opium, établies par le Secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants (E/CONF.14/14), sont en cours de préparation et seront distribués prochainement.

Participation à la Conférence

4. Outre la totalité des Etats Membres des Nations Unies, ont été invités à participer à la Conférence les Etats non membres dont la liste suit :

Albanie	Irlande	République fédérale d'Allemagne
Autriche	Italie	République de Corée
Bulgarie	Japon	Roumanie
Cambodge	Laos	Royaume hachémite de Jordanie
Ceylan	Libye	Saint-Marin
Espagne	Monaco	Suisse
Finlande	Népal	Viet-Nam
Hongrie	Portugal	

Les représentants des institutions spécialisées, le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle ont été également invités à participer à la Conférence sans droit de vote.

Etablissement de la liste des membres de la Conférence et présentation des pouvoirs

5. L'établissement de la liste des membres de la Conférence et la présentation des pouvoirs auront lieu dans la salle de conférence n° 3 dans la matinée du 11 mai (de 10 à 13 heures).